



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB
DC N° 07.273

DECISION

***Portant institution d'une régie de recettes
pour l'encaissement du stationnement payant hors voirie
en centre ville
(Parc de stationnement en enclos)
-Additif N°1-***

=°=°=°=°=

Le Maire de la Ville de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 Mai 2006, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 Mai 2006 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision N°DC 06/186 en date du 10 Juillet 2006 portant institution d'une régie de recettes pour l'encaissement du stationnement payant hors voirie en centre ville (Parc de stationnement en enclos),

. Vu l'avis conforme du comptable public assignataire,

D E C I D E

- De compléter l'article 4 de la décision DC N°06/186 en date du 10 Juillet 2006 comme suit :

ARTICLE 1^{er} – Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon le mode de recouvrement suivant : *Carte bancaire*.

ARTICLE 2 – Les autres articles restent inchangés.

ARTICLE 3 – Le Maire de la Ville de ROYAN et le comptable public assignataire de ROYAN sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Vu le Trésorier Principal
de ROYAN
G. BRANGER**

**Fait à ROYAN, le 12 Novembre 2007
Le Maire,
H. LE GUEUT**

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 novembre 2007